

Monsieur Claude Joye
Commissaire aux Comptes
62 rue Denière
69002 Lyon

Claude Joye
Commissaire aux Comptes

OMS VENISSIEUX

Association Loi 1901

**Siège social : 22 rue Rosenberg
69200 VENISSIEUX**

N° Intercom : FR 83340352416
N° Siret 340 352 416 00031

Tel. 04 72 69 82 69

Fax 04 78 94 02 35

E-mail : cj@icmc.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

Membre d'une Association
de Gestion agréée
Acceptant les règlements
par chèque

Monsieur Claude Joye
Commissaire aux Comptes
62 rue Denaugère
69002 Lyon

N° Intercom : FR 833-40382410
N° Siret 349 382 410 00034

Tél. 04 72 69 82 60

Fax 04 78 04 02 35

E-mail : cj@cjuc.com

Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

Membre d'une Association
de Gestion agréée
Acceptant les règlements
par chèque

Claude Joye
Commissaire aux Comptes
OMS VENISSIEUX
22 rue Rosenberg
69200 VENISSIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'Exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints dans le présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptable français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire l'attention du lecteur sur le paragraphe suivant de l'annexe aux comptes :

« Valorisations des contributions volontaires ».

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment sur le caractère approprié des subventions reçues, sur la valorisation des contributions volontaires en nature et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard de l'application du règlement ANC 2022-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler, sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilité du conseil d'administration et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels.

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes sont arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,
Le 8 Avril 2026

Claude JOYE

62 Rue Denuzière
69002 LYON

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste du H2A



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	8 043	6 966	1 077	2 649	1 572	59.35
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	71 884	65 570	6 313	9 442	3 129	33.14
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		79 926	72 537	7 390	12 091	4 701	38.88
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	10 469		10 469	5 171	5 298	102.46
	Charges constatées d'avance (2)	2 278		2 278	4 244	1 966	46.32
	Valeurs mobilières de placement						
ACTIF CIRCULANT	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	410 153		410 153	378 075	32 079	8.48
Total III		422 900		422 900	387 489	35 411	9.14
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	502 827	72 537	430 290	399 580	30 710	7.16

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

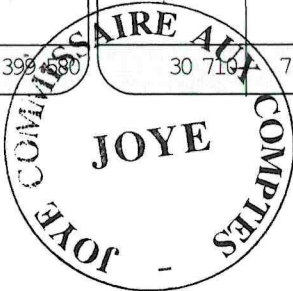


BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	285 555	259 914	25 641	9.87
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	28 550	25 641	2 909	11.34
	Situation nette (sous total)	314 105	285 555	28 550	10.00
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	314 105	285 555	28 550	10.00
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	14 317	11 019	3 298	29.93
	Total IV	14 317	11 019	3 298	29.93
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	42 157	57 744	15 586	26.99
	Dettes des legs ou donations	49 711	45 262	4 449	9.83
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	10 000		10 000	
	Produits constatés d'avance				
	Total V	101 868	103 005	1 137	1.10
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		430 290	398 680	30 710	7.69

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

91 868

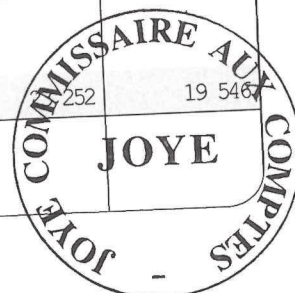


4S VENISSIEUX
200 VENISSIEUX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	77 894	60 565
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs	285 199	271 619
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	5 837	7 091
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	11 019	24 192
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		0
Autres produits		
	379 949	363 467
Total I		
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	136 521	127 168
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 964	3 337
Aides financières	171 944	148 034
Impôts, taxes et versements assimilés	25 251	48 915
Salaires et traitements	4 701	5 447
Cotisations sociales	14 317	11 019
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	356 698	343 921
Total II		
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	252	19 546

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés		6 405		7 256
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III		6 405		7 256
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)		6 405		7 256
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		29 657		26 802
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		1 107		1 161
Total des produits (I+III+V)		386 355		370 723
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		357 805		345 082
5. EXCEDENT OU DEFICIT		28 550		25 641



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	40 141		42 514		2 373	5.58
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	40 141		42 514		2 373	5.58
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	12 722		9 796		2 926	29.87
Prestations en nature						
Personnel bénévole	27 419		32 718		5 299	16.19
TOTAL	40 141		42 514		2 373	5.58



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 430 290.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 379 949.43 Euros et dégageant un excédent de 28 549.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'Office Municipal du Sport de Vénissieux est une association loi 1901 créée en 1960. Structure de concertation, de réflexion et par essence force de proposition, l'OMS est au service des associations et des clubs sportifs de Vénissieux et de leurs adhérents. Ces actions s'inscrivent dans le Projet Sportif Vénissien mis en oeuvre il y a 15 ans et font de l'OMS un acteur à part entière de la dynamique sportive locale. L'OMS est partie prenante de la gouvernance locale du sport et se veut un outil de soutien aux clubs dans le contexte de profonde mutation de l'environnement sportif.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

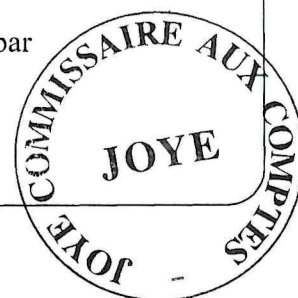
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

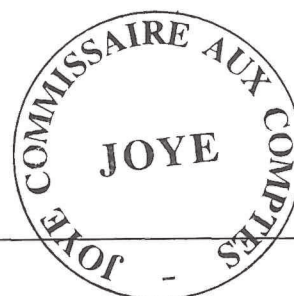
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	8 043		
Installations générales agencements aménagements divers	14 229		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	71 076		
TOTAL	85 305		
TOTAL GENERAL	93 348		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			8 043	8 043
Installations générales agencements aménagements divers		799	13 430	13 430
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		12 623	58 453	58 453
TOTAL		13 422	71 884	71 884
TOTAL GENERAL		13 422	79 926	79 926

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		5 394	1 572		6 966
Installations générales agencements aménagements divers		13 829	93	799	13 123
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		62 034	3 036	12 623	52 448
TOTAL		75 863	3 129	13 422	65 570
TOTAL GENERAL		81 258	4 701	13 422	72 537
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 572				
Instal.générales agenc.aménag.divers	93				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 036				
TOTAL	3 129				
TOTAL GENERAL	4 701				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

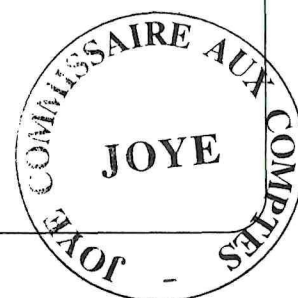
VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	259 914	25 641		0-	285 555
Excédent ou déficit de l'exercice	25 641		2 909		28 550
Situation nette	285 555		54 191	25 641	314 105
TOTAL I	285 555	25 641	2 909	0-	314 105

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	11 019	14 317	11 019		14 317
TOTAL	11 019	14 317	11 019		14 317
TOTAL GENERAL	11 019	14 317	11 019		14 317
Dont dotations et reprises d'exploitation		14 317	11 019		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	424	424	
Débiteurs divers	10 045	10 045	
Charges constatées d'avance	2 278	2 278	
TOTAL	12 747	12 747	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	42 157	42 157		
Personnel et comptes rattachés	12 509	12 509		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 094	36 094		
Impôts sur les bénéfices	1 107	1 107		
Produits constatés d'avance	10 000	10 000		
TOTAL	101 868	101 868		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	8 221
Total	8 221

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 353
Dettes fiscales et sociales	18 820
Total	58 172

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 278
Total	2 278
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	10 000
Total	10 000



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	3
Total	4

Valorisation des contributions volontaires

L'association, dans le cadre de son activité, bénéficie de la part de la Mairie de Vénissieux d'une mise à disposition de locaux, ainsi que des charges afférentes (Electricité, chauffage, eau...) d'un montant total estimé à 9 000 euros, ainsi que la mise à disposition temporaire d'équipement pour 3 722 euros.

Le temps consacré par les bénévoles de l'association a été estimé à 2 754 heures en 2025. Valorisé au Smic horaire brut hors cotisations patronales, celui-ci étant estimé à 27 418 euros.

L'association bénéficie également d'abandon de frais de la part de ces bénévoles à hauteur de 5 837 euros.

L'ensemble de ces mises à disposition sont inscrites en pied de compte de résultat.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue donc de manière retrospective sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative des salariés à l'âge de 65 ans, en tenant compte des éléments suivants :

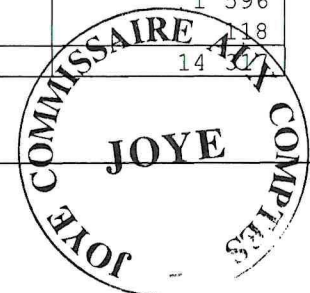
- paramètres propres à chacun des salariés,
- données spécifiques à l'association,
- taux d'actualisation : 4 %.

Ainsi, la somme ainsi obtenue, majorée des charges patronales est estimée à 14 317.07 euros au 31/12/2025.

Elle a été provisionnée dans les comptes.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	12 603
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 596
moins de 35 ans	plus de 30 ans	18
Engagement total		14 317.07



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible



